

Proposé par Jos. G. Bossé Ecr., secondé par Joseph Archer Jr., Ecr. et

Résolu “ Que le rapport des directeurs qui vient d'être lu, ainsi que les états y annexés soient approuvés, publiés et imprimés pour l'usage des Actionnaires.

Proposé par Louis N. Carrier, Ecr., secondé par Jacques Auger, Ecr.

“ Que l'article 79, page 26 des règlements de la Société Per. de Cons, des Artisans soit biffé et l'article suivant substitué ” :

“ Il sera du devoir des Auditeurs d'examiner les livres et la caisse de la société tous les mois, et d'en attester l'examen et vérification.”

Jules Belanger Ecr., propose en amendement, secondé par G. Amyot : Ecr., que la motion principale soit amendée en y ajoutant les mots : “ et que chaque tel rapport sera attesté et certifié par un des membres du bureau de la Direction.”

L'amendement étant mis aux voix est rejeté sur division : — MM. Belanger & Amyot votant seuls en faveur.

La motion est alors adoptée sur même division ; et l'avis requis par les règlements ayant été donné— cette résolution formera maintenant partie des règlements de la société.

Proposé par Jos. G. Couture Ecr., secondé par Elz. Vincent Ecr.

“ Que les remerciements des actionnaires de la Société sont dus et présentement offerts à MM. les President, Vice-President et Directeurs de cette institution pour leur bonne gestion des affaires de la Société pendant l'année écoulée.”

Proposé par Oct. Lemieux Ecr., secondé par J. F. Arel Ecr.

“ Que les remerciements des actionnaires sont aussi dus au Secrétaire-Trésorier, Assistant Secrétaire et autres officiers pour leur attention particulière à administration des affaires de la Société.”

Préposé par Oct. Lemieux Ecr. secondé par J. F.